

ACVG – Assemblée des délégués 2019

Rapport Commission de Gestion

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Invités,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Chers gymnastes,

Comme pour l'exercice 2017, le contrôle des comptes de l'ACVG a été confié à des professionnels, à savoir la Fiduciaire «Guédon Révision SA», à Lausanne.

Dès lors, la Commission de Gestion n'a pas réalisé un nouvel examen des pièces comptables. Elle s'est focalisée sur la gestion de l'association en discutant les raisons qui justifient des écarts importants entre les comptes 2018 et le budget. La Commission de Gestion a également revu et discuté le budget 2019.

En date du 24 janvier 2019, la fiduciaire «Guédon Révision SA» a remis au Comité cantonal son rapport relatif à l'examen succinct des Comptes annuels, arrêté au 31 décembre 2018. Sur la base de son examen succinct, la fiduciaire n'a pas relevé de faits qui lui laisse penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Pour l'exercice écoulé,		
Le total des recettes s'élève à	CHF	801'197
celui des dépenses à	CHF	-839234
établissant une perte d'exploitation de	CHF	-38'037

Toutefois à cette perte il faut ajouter		
le bénéfice hors exploitation de	CHF	600

établissant une perte pour l'exercice 2018 de	CHF	-37'437
---	-----	---------

Par conséquent, la fortune de l'ACVG au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

Capital au 01.01.2018	CHF	242'615
Résultat reporté de l'exercice	CHF	-37'437
Capital au 31.12.2018	CHF	205'179

La Commission de Gestion, composée de Mesdames Viviane Charrière, Sylvie Glayre, Angela Neuhaus, moi-même, Messieurs Pascal Corthésy et Alain Tassel s'est réunie le mercredi 30 janvier 2019 au siège de l'Association, en présence de Monsieur Alexandre Volet, Responsable de la Division finances. Lors de cette séance, la Commission a pu poser différentes questions sur les comptes 2018. Les réponses formulées par Monsieur Volet se sont avérées suffisantes et cohérentes.

La commission de gestion se plaît à relever l'exactitude des comptes présentés et remercie le responsable de la Division Finances pour son énorme investissement. Monsieur Volet utilise une comptabilité analytique ce qui permet une lecture plus aisée. En plus, Monsieur Volet a répondu à toutes nos questions et nous a donné des informations précises.

Sur la base du rapport de la fiduciaire et de ces différents éléments discutés avec le responsable de la Division Finances, la Commission de gestion demande à l'Assemblée des Délégués d'accepter les comptes du 1er janvier au 31 décembre 2018 tels que présentés et de libérer la Commission de son mandat.

Pour la Commission de Gestion
Nadine Lecci, Présidente



Le Mont-sur-Lausanne, le 30 janvier 2019